



L'emploi à domicile entre particuliers avec le CESU : Comment ça marche ?

Doit-on avoir un contrat de travail en travaillant en CESU ? Quels sont les métiers concernés par le CESU ? Quel est le salaire minimum ? Comment rompre un contrat de travail ? Que faire en cas de décès du particulier employeur ?

Informez-vous gratuitement :

à Cestas

Vendredi 13 mai à 14h

Médiathèque (Salle des Expositions)

Place du Souvenir

Renseignements :

06 47 07 97 15

emploi@jalleeaubourde.fr

En partenariat avec :



Une initiative de :

